

Conseil Général de Vétroz



Question écrite au Conseil Municipal

Législature 2021-2024

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Suite aux nombreux retours des citoyens de notre commune sur le trafic et la gestion de ce dernier en lien avec les travaux ainsi qu'au report inévitable de ce dernier sur les routes qui n'ont pas été mises en « Bordiers autorisés », je pose les questions suivantes

La Commune a mis certaines rues en « Bordiers autorisés » avec comme conséquence un report du trafic sur des routes étroites et inadaptées, sur quelle base ont été définies les rues qui ont été bloquées, une étude a-t-elle été menée en amont ?

Pourquoi avoir passé la « Rue du pont » en « Bordiers autorisés » alors que c'est la seule route assez large et adaptée pour absorber le trafic dévié ?

Des études sont-elles prévues avec des compteurs de passage de véhicules pour analyser l'évolution du trafic au sein de notre commune et éventuellement adapté le dispositif mis en place ?

Je vous remercie d'avance de la diligence avec laquelle vous traiterez les présentes questions et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Ainsi fait à Vétroz, le 16 octobre 2023.

accepté et remercié
le 26/10/23

Pierre-Michel VENETZ
Président du Conseil général
Rue du Pont 39
1963 VETROZ

Daniel Roh
Conseiller général